

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

Les facilitateurs de paiement :
Un nouvel acteur en Tunisie et une
opportunité pour les banques

30 JUIN 2025

IACE LAC - TUNIS

Tarif : 640 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

Très haut cadre de la Banque Centrale de
Tunisie - BCT



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

CONTEXTE

En ligne avec sa stratégie du développement des paiements digitaux, la Banque Centrale de Tunisie a publié le 11 janvier 2024 la note N°2024-05 à l'attention des banques, la Poste et les établissements de paiement, pour définir les « *Lignes directrices pour l'exercice de l'activité de facilitateur de paiements ou « PayFac »* » et ce, sous forme de partenariats entre les institutions financières et les fintechs afin de faciliter l'on-boarding des petits artisans et commerçants, appelés aussi les sous-marchands non encore inclus financièrement ou mal servis ; leur faciliter le paiement de leurs biens et services via des canaux digitaux et surtout, les accompagner comme il se doit dans la gestion des réclamations et l'offre de services à valeur ajoutée.

Par ailleurs, consciente des risques juridiques et opérationnels associés à l'activité de facilitateur de paiement et leur impact sur la confiance dans le paiement digital, la Banque Centrale de Tunisie a attiré l'attention des institutions financières sur l'importance d'observer les lignes directrices prévues par la note N°2024-05 à l'occasion de l'instruction de tout projet de partenariat avec les facilitateurs de paiement. L'objectif de cette intervention n'étant pas de limiter le libre accès à l'activité, mais de veiller à :

- Préserver les intérêts des sous-marchands ;
- Mettre en place des plateformes renforçant la confiance du public dans le paiement digital ;
- Garantir la sécurité des opérations de paiement et la confidentialité des données,
- Atténuer les risques sur les institutions financières notamment les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et le risque de réputation.

Aujourd'hui, quatre banques uniquement se sont inscrites dans cette initiative et les indicateurs du paiement digital ont enregistré une amélioration significative en un temps records. De plus, le nombre de commerçants qui ont pu bénéficier de cette facilitation de paiement ne cesse de s'accroître avec un rythme soutenu.

Dans ce sillage, cette formation se veut une occasion pour clarifier ce concept aux banques, surtout celles qui n'ont pas encore de relations avec des Payfacs, ou ayant des projets en cours de partenariats avec des Fintechs, et mettre en exergue les mérites de miser sur ces acteurs. Il sera également présenté lors de cette session la procédure à suivre pour avoir l'autorisation de la BCT et les points d'attention particulières dans le cas d'entrée en partenariat avec des fintechs douées en matière de paiement digital.

OBJECTIFS

- Appréhender le concept de facilitateur de paiement et les lignes directrices prévues par la Note de la BCT n°2024-05,
- Tirer profit de l'entrée en partenariat avec ces acteurs pour rentabiliser davantage l'activité bancaires en captant de nouveaux clients
- Maîtriser les risques inhérents à l'entrée en relation avec des acteurs doués dans l'innovation ou l'adoption de solutions basées sur les nouvelles technologies

PUBLIC CIBLE

Les départements dans les banques en charge de :

- Conformité
- Commercial
- Digital
- Réseau bancaire
- Audit
- Risk management.

FORMATEUR :

- Très haut cadre de la Banque Centrale de Tunisie ; Spécialiste du sujet en question

PROGRAMME - JOURNEE DU 30 JUIN 2025

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<ul style="list-style-type: none">➤ Contexte international et national➤ Présentation du concept Payfac avec des benchmarks➤ Lignes directrices pour l'exercice de l'activité de Payfac
11h00-11h30 Pause-café	<ul style="list-style-type: none">➤ Démarche d'instruction du dossier d'autorisation
11h30-14h30	<ul style="list-style-type: none">➤ Exigences de reporting à la BCT➤ Projets de digitalisation en cours
14h30	Déjeuner